

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE** **DU 11 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 4 mai 2023

**Étaient présents** : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - MARECHAL Christine - MAZUIR Marie-Laure Denis - MON MATHEY Estelle – MONTANGERAND Jean-Michel - RENOUD Clément.

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient excusés : BASSET Sabrina - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - JACOBBERGER Christophe - JEAN Denis

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

### ***Ordre du jour :***

1. Approbation du compte rendu du 6 avril 2023
2. Délibération relative à la réalisation des travaux programmés au centre bourg (plateau devant l'école)
3. Délibération relative à la convention passée entre la commune et le département dans le cadre de la réalisation de ce programme de travaux (voirie devant l'école)
4. Délibération relative à l'installation d'un distributeur automatique de pizzas
5. Examen des demandes déposées par un traiteur utilisateur d'un foodtruck et par un maraîcher
6. Examen et délibération relative à la proposition de la commune de Vonnas concernant les enfants résidant à Perrex et scolarisés à Vonnas (groupe scolaire Narcisse Devaux)
7. Délibération visant à réviser le prix de l'eau sur la commune de Perrex pour assumer les frais d'assainissement
8. Délibération relative à l'aménagement du cimetière en vue d'installer une table funéraire pour déposer les urnes pendant la cérémonie d'inhumation
9. Information relative à la réalisation de travaux de voirie programmés en 2023
10. Information relative au renouvellement de « l'opération brioches » au profit de l'ADAPEI
11. Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal
12. Présentation des dossiers déposés pour l'instruction des permis de construire ou des déclarations préalables
13. Questions diverses

### ***1 - Approbation du compte rendu du 6 avril 2023***

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ***2 – D20230511001 - Délibération relative à la réalisation des travaux programmés au centre bourg (plateau devant l'école)***

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 9

Objet : Il est proposé d'adopter les devis des travaux programmés au centre du bourg tels qu'ils ont été évoqués lors de la réunion du conseil municipal en date du 17 février 2022 (point 5). Ces travaux après établissement de plusieurs devis sont confiés aux entreprises Roger MARTIN pour 57853,98 € TTC et SIGNATURE pour 658,68 € TTC de dalles podotactiles, 1 134,38 € TTC de panneaux et 2 681,10 € TTC pour la signalisation horizontale. Le montant des travaux est arrêté à la somme de 62 328,14 euros TTC au regard d'une enveloppe de 65 000€ réservée dans la prévision budgétaire pour 2023. Il est rappelé que, par rapport à cette estimation initiale, une subvention à hauteur de 16 275 € était attendue.

Décision : Les devis présentés sont acceptés par 8 avis favorables, une opposition et une abstention.

### ***3- D20230511002 - Délibération relative à la convention passée entre la commune et le département dans le cadre de la réalisation de ce programme de travaux (voirie devant l'école)***

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 9

Objet : En conséquence de la décision précédente, il est exigé de la municipalité qu'elle assume l'entière responsabilité dans la réalisation et l'entretien de la section du plateau de la rue située en face de l'école.

Décision : Cet engagement est pris en compte par la municipalité de Perrex, à raison de 8 avis favorables, d'une opposition et d'une abstention.

### ***4 – D20230511003 - Délibération relative à l'installation d'un distributeur automatique de pizzas***

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 9

Objet : Comme suite de la proposition exposée et examinée par le conseil municipal en date du 23 mars 2023 (Cf. point 1 du compte rendu), il est proposé de se déterminer sur l'installation du distributeur automatique de pizzas « Just Queen »

Décision : L'installation du distributeur est adoptée par 7 avis favorables, et 3 abstentions. Cette machine serait installée à la place du container de récupération de vêtements et il est prévu de ramener la distributeur de pain à côté. Le loyer d'occupation du domaine public

sera déterminé lors d'une prochaine séance.

***5 – D20230511004 - Examen des demandes déposées par un traiteur utilisateur d'un foodtruck et par un maraîcher***

Objet : Deux demandes ont été déposées en mairie visant à obtenir l'autorisation de tenir un stand de vente de poulets rôtis le mercredi ou le jeudi soir ainsi que le samedi matin d'une part, et un stand de vente de légumes primeurs le jeudi matin, d'autre part.

Décision : Soucieux de contribuer au développement de l'économie locale, les élus encouragent toutes les initiatives, en se gardant de supporter des projets manifestement fragiles ou incertains. Aussi bien est-il décidé de reporter l'examen de ces demandes à une séance ultérieure, de manière à vérifier que le projet est viable et que le demandeur peut acquitter un droit d'installation constituant une preuve de la viabilité du projet.

Dans ces conditions, il est possible d'envisager une période de test au terme de laquelle le demandeur pourra contracter avec la commune pour une période à durée déterminée, renouvelable à terme.

***6 – D20230511005 - Examen et délibération relative à la proposition de la commune de Vonnas concernant les enfants résidant à Perrex et scolarisés à Vonnas (groupe scolaire Narcisse Devaux)***

**Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 9**

Objet : A Faisant suite dernièrement à une demande expresse de Monsieur le maire de Vonnas, la question est à nouveau exposée de savoir s'il est opportun de verser une allocation de 300 euros pour chacun des enfants résidants à Perrex mais scolarisés dans le groupe scolaire Narcisse Devaux. Ce sujet a été antérieurement évoqué par le conseil municipal lors de sa séance du 25 novembre 2021 (Cf. point n° 3).

Jean Jacques VIGHETTI indique que, lors de la discussion entre maires de la communauté de commune, il ne s'est pas opposé au principe de ce versement mais a ajouté qu'il se rangerait à la décision préalablement adoptée par le conseil municipal.

Décision : Le conseil municipal, soucieux de garantir à tous les enfants résidant dans la communauté de communes l'accès à l'une ou l'autre des écoles primaires ouvertes sur le territoire de la communauté de communes, d'une part ;  
et partisan d'assurer une entière solidarité des communes en matière d'éducation publique, d'autre part,

- Refuse par 9 voix contre et une abstention de participer aux frais de scolarité relative à l'accueil des élèves au groupe scolaire NARCISSE DEVAUX de Vonnas
- encourage les familles résidant sur la commune de Perrex à scolariser leurs enfants dans l'école communale de Perrex ;

- et déclare prendre à sa charge les enfants des familles résidant dans d'autres communes de l'intercommunalité mais souhaitant, pour des raisons justifiées, scolariser leurs enfants dans l'école de Perrex.

Cette décision est adoptée par 9 avis favorable et une abstention.

***7 - D20230511006 - Délibération visant à réviser le prix de l'eau sur l'étendue de la commune de Perrex pour assumer les frais d'assainissement***

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Sur proposition de l'intercommunalité, il est demandé au conseil municipal de réviser le montant de la taxe d'assainissement facturée aux habitants de Perrex dont les résidences sont reliées au réseau collectif de traitement. La part fixe correspondant à l'abonnement annuel est établie à 39,05€. La taxe prélevée par m<sup>3</sup> consommé sera augmentée de 0.46 euro passant ainsi de 1 euro à 1,46€. Dans ce cas de figure, il est proposé d'appliquer l'augmentation soit en une seule fois, soit de l'augmenter en deux étapes : 0.23€ en 2023 et 0.23€ en 2024.

Décision : Il est décidé d'appliquer l'augmentation progressivement en raison de 6 avis favorables à l'adoption d'une augmentation progressive et de 4 avis défavorables à l'adoption d'une augmentation immédiate.

***8 -Délibération relative à l'aménagement du cimetière en vue d'installer une table funéraire pour déposer les urnes pendant la cérémonie d'inhumation***

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet : Trois propositions sont avancées en vue d'installer une table funéraire dans le jardin du souvenir. Cette table est destinée à recevoir les urnes cinéraires pendant les cérémonies d'inhumation. Trois devis sont examinés dont deux concernent une table en granit de format différent et une table en métal inoxydable réalisé par les ateliers de la société Seroba.

Décision : A l'unanimité, le conseil municipal retient le modèle proposé par la société Seroba, dans la mesure où le produit est innovant et de valoriser une production locale.

***9- Information relative à la réalisation de travaux de voirie programmés en 2023***

Les travaux validés en commission seront réalisés dans la seconde quinzaine de mai 2023 sur la route de Mézériat, Route de la Râpe, Chemin de la Grande Labatie, Route de Montanet, Route des Terres, Route des Brus, Route de la Petite Labatie et Route des Prales pour un montant de 35 861,94 € TTC.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé que le marché avec Roger MARTIN arrive à échéance et le marché à bon de commande va être relancé pour une signature d'un contrat pluriannuel prévue au cours du mois de juin prochain.

### ***10- Information relative au renouvellement de « l'opération brioches » au profit de l'ADAPEI***

L'opération est renouvelée à l'identique de ce qui a été mis en œuvre l'an dernier. La vente de brioches au profit de l'ADAPEI sera organisée le samedi 14 octobre 2023. La coordination de l'opération est confiée à Christine Marechal.

### ***11 - Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal***

**11-1** Jean Jacques VIGHETTI rend compte de la récente réunion des maires de la Communauté de communes.

**11-2** Estelle Mathey-Mon rend compte de la récente commission intercommunale Culture et Tourisme, notamment de l'inauguration de la voie bleue programmée le 24 juin prochain et de la présentation du musée mobile ou MUMO entre les 4 et le 8 septembre prochains.

### ***12 - Permis de construire ou déclarations préalables***

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion :

- M. PATAIN Jean-Marc : PC construction d'un carport,
- M. DUBUS Christopher : PC pour construction d'une maison individuelle,
- Mme DEGLETANGE Nadine : DP pour mur de clôture,
- M. ROBIN Maximilien : DP pour ravalement de façades,
- Mme VIEUX Valérie : DP pour changement de destination et aménagement habitation,
- M. JEAN Denis : DP pour construction d'une piscine,
- M. RICOL Florian : DP pour construction d'une piscine,
- M. POCHAT-BARON Olivier : DP pour construction d'un carport
- Mme DUVERNOIS Sabine : DP pour installation d'un abri de jardin

### ***13 - Questions diverses.***

**13-1** Organisation de la course Félix le 3 juin prochain. Un marché artisanal s'y tiendra, un jeu gonflable sera installé pour les enfants. Un repas Italien sera servi en soirée.

**13-2** Rappel des arrêtés préfectoraux encadrant l'organisation de festivités nocturnes comportant un stand de vente de boissons, à savoir les arrêtés des 11 juin 2020 et 5 décembre 2016.

**13-3** Un spectacle récréatif est proposé aux enfants de l'école par la bibliothèque. C'est l'artiste Julie qui interviendra le lundi 26 juin 2023 à 10h.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 15 juin 2023.**